
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 novembre 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 1767

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 novembre 2018, en y retirant les articles 20.001 et 20.030.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 1768

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 1769

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 1770

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE18 1771

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE18 1772

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE18 1773

Il est

RÉSOLU :

de déposer le procès-verbal de correction de la résolution CE18 1524.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE18 1774

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Les entreprises Canbec Constructions inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot #1, le contrat pour le service de déneigement de divers terrains et bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 34 mois à compter du 1^{er} décembre 2018, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 218 579,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16942 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération:

1 - d'accorder au seul soumissionnaire pour le lot #2, Les entreprises Canbec Constructions inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service de déneigement de divers terrains et bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 34 mois à compter du 1^{er} décembre 2018, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 103 215,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16942 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1184512004

CE18 1775

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 11 358 261,99 \$, afin d'exercer l'option de la première prolongation, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadre conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (familles 2 et 5), Informatique ProContact inc. (famille 3) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019, majorant ainsi le montant total des ententes de 22 716 523,97 \$ à 34 074 785,96 \$, taxes incluses;

Famille	Type d'équipement	Adjudicataire	Montant initial de l'entente de 2 ans	1 ère option de prolongation d'un an	Nouveau total
1	Postes de travail Windows	CPU Design inc.	9 027 574,56 \$	4 513 787,28 \$	13 541 361,80 \$
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen inc.	535 314,17 \$	267 657,85 \$	802 972,02 \$
2 (B)	Portatif robuste	Compugen inc.	1 666 785,55 \$	833 392,78 \$	2 500 178,33 \$
2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen inc.	787 542,06 \$	393 771,03 \$	1 181 313,09 \$
2 (D)	Tablette robuste	Compugen inc.	992 413,90 \$	496 206,95 \$	1 488 620,85 \$
2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen inc.	365 952,50 \$	182 976,25 \$	548 928,75 \$
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen inc.	3 445 147,42 \$	1 722 573,71 \$	5 167 721,13 \$
3	Tablettes Android	Informatique ProContact inc.	543 267,20 \$	271 633,60 \$	814 900,80 \$
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 \$	2 037 617,42 \$	6 112 852,26 \$
5	Moniteurs	Compugen inc.	1 277 291,77 \$	638 645,89 \$	1 915 937,66 \$
TOTAL			22 716 523,97 \$	11 358 261,99 \$	34 074 785,96 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1188057001

CE18 1776

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMWare pour la période du 30 décembre 2018 au 15 janvier 2020 pour une somme maximale de 340 490,33 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1187833005

CE18 1777

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 387 735,09 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture et l'installation de mobilier sur mesure dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Roger Menuiserie inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 369 271,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17114;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187064001

CE18 1778

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la fourniture de treize fourgons (passagers et utilitaires), aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales et chacun des articles indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17199 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Trois Diamants Autos Itée	<u>lot 2:</u> Dix (10) fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 9350 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi ³ (minimum)	392 421,17 \$
Jacques Olivier Ford inc.	<u>lot 3:</u> Trois (3) fourgons 5 passagers ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 250 pi ³ (minimum)	130 202,29 \$

de recommander au conseil d'agglomération

- 2 - d'accorder à Trois Diamants Autos Itée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour la fourniture de cinquante fourgons (passagers et utilitaires) ayant un poids nominal brut de 9350 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi³ (minimum), aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 910 367,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17199 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1188034010

CE18 1779

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 400 000 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation d'une exposition permanente au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à TKNL, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 330 000 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187227002

CE18 1780

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services à facturation personnalisée de gré à gré, entre la Ville de Montréal et IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 928 710,81 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 juillet 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de contrat de services à facturation personnalisée et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187833007

CE18 1781

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à TMEIC International Corporation, fournisseur unique, pour la fourniture et l'assistance de mise en service d'un variateur de vitesse, pour une somme maximale de 1 407 239,49 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service TJR120605-R4 et JAC-20180822-TAS_SU-REV2 de cette firme, en date des 19 et 20 septembre 2018;
- 2 - d'autoriser le directeur du traitement des eaux usées de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau à signer les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187526020

CE18 1782

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Gallium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop, pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 838 259,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16989 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1187297002

CE18 1783

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à West Safety Services Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17189 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1186634001

CE18 1784

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Soudure TechnikAL 13 inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux bateaux de type ponton avec remorque et service d'entretien, pour une durée de 5 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 750,84 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17232 et au tableau des prix reçus joint au rapport au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1184922019

CE18 1785

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré avec Zap, télécommunications et réseaux, pour le soutien aux utilisateurs, la surveillance du réseau, l'entretien et la réparation des infrastructures, le déploiement de nouveaux points d'accès et la fonction de facilitateur auprès de partenaires public et parapublic désirant se joindre à l'infrastructure MTLWiFi, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 264 758,69 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1185243003

CE18 1786

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Zoll Medical Canada, fournisseur unique, pour la fourniture de 110 défibrillateurs automatisés externes de type AED-3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328 828,50 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 22 octobre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1182645006

CE18 1787

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 182 118,56 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la toiture du kiosque à musique du parc Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Constructions Serber inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 170 621,06 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6296;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187900006

CE18 1788

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 163 839,38 \$, taxes incluses, pour les travaux de transformation du vestiaire et de réfection des finis au 2^e sous-sol de l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210, rue Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 150 732,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5973;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1186810001

CE18 1789

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 487 500,24 \$, taxes incluses, dont une somme de 60 978,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de 20 000 \$, à titre de budget d'incidences, pour réaliser de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique;
- 2 - d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 406 521,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5981;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1188141001

CE18 1790

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en génie et en aménagement pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17168;

<u>Firme</u>	<u>Montant maximal</u>
Axor experts conseils inc.	5 256 657,00 \$
Les services Exp inc.	5 232 512,25 \$
SNC-Lavalin inc.	5 357 835,00 \$
TOTAL	15 847 004,25 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1186086005

CE18 1791

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 4 237 461,11 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage pour la production des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du site Outremont et de ses abords;
- 2- d'accorder deux contrats de services professionnels, aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16728;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Les Services Exp inc.	2 375 096.06 \$	1
Axor experts conseils inc.	1 862 365,05 \$	2
TOTAL	4 237 461,11 \$	

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1181009021

CE18 1792

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Viau Bastien Gosselin architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels d'architecture pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 916 624,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17221;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1187526021

CE18 1793

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 692 503,30 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de conception et de surveillance pour les travaux de transformation majeure de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard;

- 2 - d'approuver à cette fin un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc. ainsi que Petropoulos, Bomis et associés inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 693 912,88 \$ à 2 386 416,18 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 864 519,21, taxes incluses, soit 692 503,30 \$ pour augmenter les honoraires professionnels pour les services de base et 172 015,91\$, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal de 668 896,70 \$, taxes incluses;
- 4 - de prendre acte que l'arrondissement de Verdun s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1170457005

CE18 1794

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande pour des services professionnels afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École Nationale d'Administration publique (ENAP) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 387 550 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 septembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1181292002

CE18 1795

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

- 2 - d'approuver le projet de convention de modification numéro 1 à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1188115001

CE18 1796

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un contrat d'édition entre la Ville et Les Éditions Hannenorak s.e.n.c. pour, entre autres, la reproduction, la traduction, l'impression, la modification, la publication et la promotion d'un outil pédagogique sous forme de livre, dans lequel le thème abordé sera l'exploitation sexuelle spécifique aux victimes autochtones.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1182610002

CE18 1797

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de cinq saisons hivernales, soit de 2018-2019 à 2022-2023;
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1186320015

CE18 1798

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 106 746,58 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires;

- 2- d'approuver les projets d'avenants modifiant les ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Côte-Saint-Luc (CM18 0238), de Hampstead (CM18 0088), de Mont-Royal (CM18 0646), de Montréal-Est (CM14 0648), de Pointe-Claire (CM18 0238) et de Westmount (CM15 0977);

Villes liées	Montant des acquisitions initiales	Montant des acquisitions supplémentaires (objet du présent dossier)	Montant total des acquisitions
Côte Saint-Luc	209 115,92 \$	21 906,53 \$	231 022,45 \$
Hampstead	97 032,16 \$	20 560,00 \$	117 592,16 \$
Mont-Royal	155 297,70 \$	9 197,02 \$	164 494,72 \$
Montréal-Est	64 154,69 \$	4 155,77 \$	68 310,46 \$
Pointe-Claire	213 485,88 \$	26 667,78 \$	240 153,66 \$
Westmount	205 250,05 \$	24 259,47 \$	229 616,56 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1188112001

CE18 1799

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) un droit d'emphytéose, d'une durée de 40 ans, à compter de la signature de l'acte jusqu'à la date d'anniversaire en 2058, sur une partie du lot 1 882 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux serres Louis-Dupire, sises au 5655, boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la construction de quatre nouvelles serres, d'un atelier et d'un entrepôt, dont le coût de réalisation ne doit pas être inférieur à 6 000 000 \$. La rente, pour la durée du droit d'emphytéose, représente un revenu pour la Ville d'environ 2 591 479,01 \$, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, la partie du lot 1 882 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant l'objet de la présente emphytéose;
- 3- de consentir à résilier partiellement le bail approuvé par la Ville le 18 juin 2018 (CM18 0802), à l'égard des espaces désignés comme étant les Serres tunnels (pastille B), laquelle résiliation sera effective à la date de la signature du projet d'acte d'emphytéose, considérant que ces Serres tunnels sont maintenant situées sur le terrain cédé en emphytéose à la CSDM;
- 4- d'annuler les revenus budgétés pour la location des Serres tunnels (CM18 0802), représentant un montant de 1 612 706,61 \$, incluant les taxes applicables;
- 5- d'imputer le revenu supplémentaire à recevoir au montant de 978 772,40 \$, incluant les taxes applicables;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1183778001

CE18 1800

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 13 mois et 21 jours, à compter du 8 juin 2018, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 5 364,8 mètres carrés, à des fins d'entreposage pour le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, moyennant un loyer total de 151 004,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1185323012

CE18 1801

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième renouvellement du sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, pour une période de 4 ans et 3 mois, à compter du 1^{er} avril 2019, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 7, à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 239 148 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1188042003

CE18 1802

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 250 \$ aux organismes ci-après mentionnés, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de ces événements dans le cadre du 3^e dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2018;

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX
ET MÉTROPOLITAINS 2018**

Dépôt 3 - 15 août 2018

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Proportion du budget de l'événement
Volet 1 : International			
Psicobloc Open Series	Championnat d'escalade libre canadien	20 000 \$	11 %
Qualifications pour les Jeux PanAméricains de 2019	Fédération Québécoise de Handball Olympique	12 500 \$	24 %
Montréal Eau Vive	Club de Canoe-kayak d'eau vive de Montréal Inc.	6 000 \$	23 %
Championnats Internationaux de Tennis en Fauteuil Roulant	Association Canadienne de Tennis	5 000 \$	12 %
Tournoi ITF 18 ans (Catégorie 2)	Association Canadienne de Tennis	5 000 \$	16 %
Volet 2 : National			
Championnat Canadien Junior 16 ans et moins	Fondation Elite Junior Tennis IDS	5 000 \$	18 %
Régate ERA	Club d'aviron Terrebonne-GPAT	5 000 \$	15 %
Championnat Canadien Sr Féminin	Club de Baseball Junior Ahuntsic Inc.	5 000 \$	21 %
Championnat canadien ouvert en danse sportive	Danse Sport Québec Inc.	5 000 \$	20 %
The Québec Open	Snooker Québec	5 000 \$	8 %
Championnats canadiens sur courte piste 2018	Patinage de Vitesse International de Montréal	5 000 \$	23 %
Volet 3 : Métropolitain			
42 ^e Omnium du Québec / entraînement jeunesse	Judo-Québec Inc.	14 750 \$	16 %
Les championnats de cross-country de l'île de Montréal	RSEQ Montréal	9 000 \$	6 %
Défi Cheer UQAM	Club les Citadins de l'UQAM	6 000 \$	19 %
Demi-Marathon de la pointe de l'île	DEMI-MARATHON DE LA POINTE DE L'ÎLE	6 000 \$	22 %
Demi-Marathon Classique Verdunoise	BougeBouge	6 000 \$	13 %
Volet 4 : Candidature à un événement sportif			
Grand Prix de Judo de Montréal	Judo Canada	7 000 \$	30 %
Total		127 250 \$	

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1187898004

CE18 1803

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'intervention de la Ville aux termes de laquelle elle renonce en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal à son droit de préemption, sans contrepartie financière, sur une partie du lot 4 826 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-ouest des rues des Carrières et de Saint-Vallier dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, vendue par la Société d'habitation du Québec à l'Office municipal d'habitation de Montréal, le tout, sujet aux conditions et stipulations qui y sont mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1171027008

CE18 1804

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant l'avenue Henri-Julien, entre la rue Maguire et la rue du Laos, et l'avenue du Carmel, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis;
- 2 - de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet pour ces travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrage de génie civil);
- 3 - d'accepter les conditions présentées dans la grille d'évaluation budgétaire validée par Hydro-Québec et datée du 25 septembre 2018;
- 4 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement de ces réseaux de distribution câblés, et de s'engager à lui rembourser les coûts d'ingénierie et des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement que la CSEM réalise;
- 5 - d'autoriser la directrice de l'urbanisme à signer tous les documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 6 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 290 000 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 7 - d'autoriser à cette fin une dépense totale de 290 000 \$, taxes incluses;
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1186626002

CE18 1805

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, pour une période de trois ans (2019-2021), les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1180615001

CE18 1806

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023, soit pour une période de 5 ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1181081017

CE18 1807

Il est

RÉSOLU :

de mandater le Service de l'approvisionnement afin de poursuivre l'analyse quant à l'amélioration du modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement et proposer des modifications en conséquence;

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, pour une période de 5 ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville, quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement, plus précisément l'acquisition de biens, services généraux et services professionnels sauf, lorsqu'aucun contrat cadre portant sur le même objet n'a été accordé par une instance décisionnelle de la Ville, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, tels que décrits ci-après :

- les contrats relatifs à la fourniture de services professionnels;
- les contrats relatifs à l'acquisition de biens et services généraux pouvant être octroyés de gré à gré en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, c'est-à-dire ceux dont la dépense est de moins de 25 000 \$ et les exceptions prévues aux articles 573.3 et 573.3.2;

- l'approbation des grilles d'évaluation et de la formation des comités de sélection, le cas échéant;
- la prise de décision d'octroyer un contrat et la gestion de celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1187568001

CE18 1808

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 13 639 085,43 \$, taxes incluses, pour rembourser les dépenses de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne de pompiers 61, à la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1184565009

CE18 1809

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 1 018,49 \$, taxes incluses, relative au déplacement de M. François William Croteau, membre du comité exécutif, responsable de la ville intelligente, des technologies de l'information et de l'innovation et de l'enseignement supérieur, afin de participer au *Future Cities Summit*, qui se tiendra à Toronto du 8 au 9 novembre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1183233002

CE18 1810

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 4 188,40 \$, taxes incluses, relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, et Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que de Mme Stephanie Watt, conseillère de ville du district Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 20 au 23 novembre 2018 à Ottawa, en Ontario;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1184784008

CE18 1811

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 3 464,62 \$, taxes incluses, relative au déplacement de M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif, afin de prendre part à la 31^e édition des Entretiens Jacques Cartier, à Lyon, en France du 10 au 15 novembre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1186847001

CE18 1812

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 327 066,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture de trois châssis de camions par la firme Camions Inter-Anjou inc., dans le cadre de l'entente-cadre intervenue le 28 septembre 2017 (CG17 0484);
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1180649009

CE18 1813

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser pour l'année 2018 un remboursement supplémentaire aux arrondissements pour les opérations de chargement de la neige additionnelles, suivant les modalités prévues au sommaire décisionnel, un budget étant prévu pour couvrir les dépenses estimatives dans la réserve neige du chapitre corporatif.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1184631012

CE18 1814

Vu la résolution CA18 27 0313 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 octobre 2018;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits de 210 783,67 \$, taxes incluses (192 475 \$ net de ristournes) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour le projet d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-des-Victoires, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1188009001

CE18 1815

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser, pour l'année 2018, un virement budgétaire de 135 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1182748003

CE18 1816

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une demande reconventionnelle contre la compagnie Dorbec Construction inc. afin d'obtenir le paiement de pénalités contractuelles, dans le cadre du dossier de la Cour Supérieure numéro 500-17-095003-169.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1186250001

CE18 1817

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 12 du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel afin de déterminer la période de validité des permis de stationnement universels;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 17 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel afin de déterminer le tarif pour cette période.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1187590005

CE18 1818

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1182675002

CE18 1819

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1180592002

CE18 1820

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1180592006

CE18 1821

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « maison de la culture Janine-Sutto » la maison de la culture Frontenac, située au 2550, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1184521009

CE18 1822

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Prudence-Heward » le parc situé à l'intersection des rues Guy et Paxton, désigné par l'appellation usuelle « parc Guy / Paxton » et constitué du lot 1 852 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1184521021

CE18 1823

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction du poste des Irlandais à 315-25 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - de soumettre l'avis à cet effet avec la mention de l'attente à ce que le poste projeté, incluant les installations extérieures, soit de très grande qualité dans la réalisation architecturale et qu'il limite les impacts visuels dans le parcours d'entrée de ville;
- 3 - d'autoriser le greffier à transmettre cet avis de conformité à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1182622002

CE18 1824

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de Mme Nathalie Hamel à titre de directrice – image de marque et stratégies numériques dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 12 novembre 2018, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'article 5 des Conditions de travail des cadres;

2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1184506005

Levée de la séance à 10 h 21

70.001

Les résolutions CE18 1767 à CE18 1824 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville